

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 06/12/2021

## Séance ouverte : 18H15

Président de séance : Monsieur le Maire, Nicolas BOUCHEZ qui a procédé à l'appel

<b>Présents</b>	<u>Maire</u> : Nicolas BOUCHEZ, <u>Adjoint</u> s : Jean-François HOURDEAU, Christelle COPIN, Florian FINET <u>Conseillers délégués</u> : Valentin NAMUR, Bérangère VINCENT, Mohammed YAHIAOUI, <u>Conseiller</u> : Jean François DUSSART, Laura LECOLIER, arrivée à 19h
<b>Procurations :</b>	Lucie DESMONS, a donné procuration à J François HOURDEAU Caroline GOREZ, a donné procuration à J François HOURDEAU
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	Aurélie BENEDET
<b>Absents</b>	Corinne CRUNELLE, Pierre LEGRAIN,

Secrétaire de séance : HOURDEAU J François

### Le conseil donne son accord à l'unanimité

Nicolas BOUCHEZ, Maire de MAULDE demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- DM4 travaux en régie

### **Validé par le conseil**

#### Ordre du jour :

1. Tarifs des locations, concessions et loyers pour 2021 ;
2. ALSH (Accueil de loisir sans hébergement) ;
3. Report de 25 % des sommes engagées en investissement sur 2022 ;
4. Renouvellement convention mise à disposition coordonateur RGPD ;
5. DETR rue de la trinquette ;
6. DSIL travaux école ;
7. Taux de promotion interne ;
8. Montants IFSE – CIA - NBI
9. DM4 travaux en régie
10. Informations et questions diverses

#### **1. Tarifs des locations, concessions et loyers pour 2021: J-François HOURDEAU**

##### Location de la salle des fêtes :

MAULDOIS WEEK END	280 €
EXTERIEUR WEEK END	425 €
MAULDOIS SOIR SEMAINE	120 €
EXTERIEUR SOIR SEMAINE	180 €

**Mise au vote : Adopté à l'unanimité.**

##### Loyers des immeubles :

71 grand rue LOYER	374€
71 grand rue CHARGES	186€
TOTAL 71 GRAND RUE	560€

30 rue du mortier	325€
-------------------	------

**Mise au vote : Adopté à l'unanimité.**

##### Concessions, cimetière et columbarium :

perpétuelle	90 €	cinquantenaire	780 €
cinquantenaire	70 €	30ans	550 €
		10ans	275 €

Les concessions sont renouvelables à échéance.

**Mise au vote des différents tarifs : Adopté à l'unanimité**

## 2. **ALSH** : J-François HOURDEAU et Christelle COPIN

Il est proposé une augmentation sachant que le tarif n'a pas changé depuis le passage à la semaine en 2017. Une augmentation de 5€ par semaine est donc proposée soit 1€ part jour quelque soit le tarif.

### Tarifs à la semaine :

semaine complète	Coefficient de référence Fiscal		
	inférieur à 6 000€	6 000€ et 12 000€	supérieur à 12 000€
Mauldois	35 €	40€	45 €
Extérieurs	65 €	70 €	75 €

semaine 4 jours	Coefficient de référence Fiscal		
	inférieur à 6 000€	6 000€ et 12 000€	supérieur à 12 000€
Mauldois	28 €	32 €	36 €
Extérieurs	52 €	56 €	60 €

**Semaine camping** : 50€ supplémentaires par enfants de 9 à 11 ans

Rémunération des animateurs et des aides animateurs:

animateurs		Ech1 IB 350-IM 327	approximativement
		Titulaire BAFA	83%
	Stagiaire BAFA	66%	920 €
	Aide animateur	41%	575 €

Il s'agit de la rémunération pour 4 semaines en juillet. Pour les petites vacances, la rémunération sera au prorata du nombre de jours.

Dates, horaires et nombre d'animateurs :

Le centre de loisirs fonctionnera de 9 h à 17 h du :

- 07 au 11 février 2022 pour les vacances d'hiver
- 11 au 15 avril 2022 pour les vacances de printemps
- 8 juillet au 5 août 2022 pour les vacances d'été (8 juillet : préparation, début du centre le 11 juillet)
- 24 au 28 octobre 2022 pour les vacances d'automne

Les nombres d'animateurs repris sont ceux de l'année 2021

A noter que le nombre d'animateurs sera proportionnel au nombre d'enfants inscrits conformément à la réglementation.

En prenant les délibérations en décembre, cela permet de passer les inscriptions bien en amont et donc de recruter le nombre nécessaire d'animateurs.

Un appel à candidature sera réalisé minimum deux mois avant la date du centre, avec un pré recrutement (un nombre minimal) et une liste d'attente, avec le but d'informer les personnes recrutées rapidement en fonction des inscriptions.

La pré inscription peut être réalisée en début d'année pour les différents centres afin d'avoir de la lisibilité.

La CAF rémunère en fonction du nombre d'enfants à accueillir. Ce qui ne rentre pas dans l'enveloppe rentre dans nos dépenses.

	nbre de semaines	nbre animateurs max	nbre aide animateurs max
février	1	3	2
avril	1	3	2
juillet	4	4	3
octobre	1	3	2

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

**3. Report de 25 % des sommes engagées en investissement sur 2022 : J-François HOURDEAU**

Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2022.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

**4. Renouvellement convention mise à disposition coordonateur RGPD : J-François HOURDEAU**

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du CDG pour mission RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données »

La précédente convention d'une durée de 3 ans arrive à expiration, il est demandé au conseil son accord pour le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission de délégué à la protection des données.

Convention entre la porte du Hainaut, le Centre de Gestion et la commune de Maulde.

Le délégué a pour mission d'aider la commune dans la mise en conformité à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données pour la protection des personnes.

Dès lors qu'elle traite des données à caractère personnel (nom prénom adresse date lieu de naissance enfants profession impôts...), La commune a l'obligation de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données sous peine d'amende.

La commune doit dire pour quelle raisons elle collecte ces données, comment ces données seront protégées, combien de temps elles seront conservées...

Le rôle du délégué est d'informer et conseiller, de réaliser l'inventaire des traitements de données personnelles, évaluer les risques, aider à la mise en place d'une politique de protection... Coopérer avec la CNIL.

Chaque intervention sera facturée sur la base de 50€ de l'heure.

La commune s'engage à communiquer toutes les données et informations utiles au délégué et à nommer un référent au sein de la commune pour assister le délégué dans sa mission (le référent communal devra avoir une bonne connaissance de l'organisation et des traitements réalisés au sein de la commune).

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

**5. DETR rue de la trinquette: Florian FINET**

Il est proposé au conseil de valider la sollicitation de la DETR concernant les travaux de la rue de la trinquette.

Montant des travaux HT : 265 286 € 55 + TVA 53057€31 soit 318 343 € 86

ETAT : DETR pouvant être sollicitée : 106 114 € 62€ (40% du montant HT)

Département : déjà sollicité : 54 000 €

CAPH : fond de concours : 52 585 € 97

Commune : autofinancement 105 643 € 27

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

**6. DSIL travaux école : Florian FINET**

Il est proposé au conseil de valider la sollicitation de la DSIL concernant les travaux de rénovation de l'école.

Montant des travaux HT : 1 156 188€ + TVA 231 237 € 60 soit 1 387 425 € 60

ETAT :

DETR 2021 89 878 € 80

DSIL pouvant être sollicitée : 462 475 € 20€ (40% du montant HT)

Département : déjà sollicité : 300 000 €

CAPH : fond de concours : 72 596 € 40

Commune : autofinancement 231 237 € 60

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

**7. Taux de promotion interne : J-François HOURDEAU**

Il nous est demandé de délibérer concernant le taux de promotion interne dont nous avons abordé lors de la réunion de conseil du 30 juin 2021, le Comité Technique Paritaire Intercommunal du centre de gestion l'a voté et donné un avis favorable lors de sa séance du 18 octobre 2021.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

**8. Montants IFSE – CIA - NBI : Nicolas BOUCHEZ – J François HOURDEAU**

**CIA**: Montant plafond à 400€ par agent, le conseil décide d'attribuer 200€ par agents pour l'année 2021.

**IFSE** : 15€ / mois et par agent.

Il est précisé que la secrétaire qui avait jusqu'à présent l'IAT garde le montant de cette indemnité qui est transformée en IFSE.

**NBI** : sera versé aux agents qui en ont le droit après renseignement complémentaire auprès du centre de gestion.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

**9. DM4 travaux en régie: J-François HOURDEAU**

La DM4, annoncée comme destinée à ouvrir des crédits pour constater à l'actif des travaux effectués en régie, n'est pas conforme, car elle prévoit une dépense réelle au 2135 (7 900€) alors que c'est une dépense d'ordre qu'il faut comptabiliser au 040-2135.

Il s'agit en effet d'une opération d'ordre budgétaire qui doit s'équilibrer en 040 (investissement : DT 040-2135) et en 042 (fonctionnement : CT 042-722 "Production immobilisée : immobilisations corporelles).

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

**10. Informations et questions diverses :**

➤ **Achat de capteur CO2 Covid – Qualité de l'air intérieur dans les espaces clos : J François HOURDEAU**

J François HOURDEAU propose l'acquisition de capteur CO2 afin de mesurer la qualité de l'air dans les espaces.  
Le conseil valide cet investissement qui sera réalisé pour les 4 classes de notre école.

➤ **Matériel informatique mairie** : J François HOURDEAU

Après l'arrivée de la secrétaire, le renouvellement sera réalisé afin de valider avec celle-ci l'utilisation des logiciels nécessaire.

➤ **Imprimante Daniele** : J François HOURDEAU

Le conseil valide l'acquisition d'une imprimante Multifonctions.

➤ **Vidéo projecteur** : J François HOURDEAU

J François HOURDEAU propose l'acquisition d'un vidéo projecteur.  
Le conseil valide l'acquisition d'un vidéoprojecteur.

➤ **Départ à la retraite de notre secrétaire**

Monsieur le Maire informe le conseil que courant janvier, une réception sera organisée comme il se doit afin d'honorer le départ à la retraite de notre secrétaire.

➤ **Information situation COVID école**

Christelle COPIN informe le conseil sur la situation COVID de l'école.  
Le personnel est mobilisé afin de réaliser un entretien de fond en comble de l'école et des bâtiments communaux.

**Fin de la séance : 21h00**

Maire : Nicolas BOUCHEZ,

Adjoints : Jean-François HOURDEAU, Christelle COPIN, Florian FINET

Conseillers délégués : Valentin NAMUR, Bérangère VINCENT, Mohammed YAHIAOUI,

Conseiller : Jean François DUSSART, Laura LECOLIER,